

**Décision n° P 2016 – 6 en date du 12 FEV. 2016
modifiant la décision n° P 2015-39 en date du 1^{er} octobre 2015
portant délégation de signature du président du directoire
aux membres du directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la
Société du Grand Paris**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu la décision n° P 2015-39 en date du 1^{er} octobre 2015 portant délégation de signature du président du directoire aux membres du directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décisions du comité foncier valant délibération du directoire en date du 10/02 2016,

Décide :

Article 1 : L'article 6 est complété par les alinéas suivants :

« Délégation est donnée à :

- M. Benoit LABAT, directeur de la valorisation et du patrimoine,
- M. Ioannis VALOUGEORGIS, directeur adjoint de la valorisation et du patrimoine,
- Mme Laurence AVELINE-BAILLY, chef de projet commerce au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine,

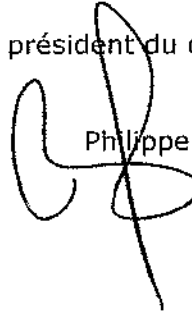
à l'effet de signer, au nom du président du directoire, tout acte, y compris tout protocole transactionnel en réponse à une demande d'indemnisation présentée par un acteur économique riverain des travaux du Grand Paris Express ou des déviements de réseaux préalables à ces travaux. »

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 12 FEV. 2016

Le président du directoire

Philippe YVIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a vertical line that loops back to the top of the 'P'.